Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203699-20251208-2025_041-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : DAULT Francis (pouvoir à CORBEL Guy) - NOËL Pierrick (pouvoir à PERRAULT Stéphane) - NOËL Philippe

Secrétaire de séance : CORLOSQUET Chantal

Délibération n° 2025-041 - Actualisation des tarifs de la cantine et de la garderie - application au 1er janvier 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mutualisation avec la commune de Broons concernant la fourniture des repas scolaires ;

Considérant que la commune de Broons a procédé à une revalorisation de ses tarifs pour la fourniture des repas, ce qui entraîne une augmentation du coût supporté par notre commune ;

Considérant l'augmentation générale des coûts de fonctionnement (alimentaire, personnel, énergie, fournitures pédagogiques) ayant un impact sur les services périscolaires ;

Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre financier du service tout en maintenant un service public de qualité ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. Tarifs de la restauration scolaire

Les tarifs de la restauration scolaire sont révisés à compter de janvier 2026 et fixés comme suit :

Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Enfant : 3,10 €	Enfant : **3,20 €**
Adulte : 5,50 €	Adulte : **5,50 €**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203699-20251208-2025_041-DE

2. Tarifs de la garderie périscolaire

Les tarifs de la garderie périscolaire sont révisés à compter de janvier 2026 et fixés comme suit :

Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Matin : 7h30 à 9h00 (avant 8h00) : 1,40 € 8h00 à 9h00 (après 8h00) : 1,20 €	Matin : 7h30 à 9h00 (avant 8h00) : **1,45 €** 8h00 à 9h00 (après 8h00) : **1.25 €**
Soir (goûter compris) : 16h30 à 17h30 : 1,65 € 16h30 à 18h30 : 1,90 € 16h30 à 18h50 : 2,10 € Dépassement horaire le soir : 5 €	Soir (goûter compris) : 16h30 à 17h30 : **1,70 €** 16h30 à 18h30 : **1,95 €** 16h30 à 18h50 : **2,15 €** Dépassement horaire le soir : **5 €**

3. Communication

Les nouveaux tarifs seront communiqués aux familles.

4. Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Chantal CORLOSQUET

Corlosquet